

AFFAIRE N° 18

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE PARIS ENTRE LA RUE PASTEUR
ET LA RUE DE LA COMPAGNIE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La rue de Paris, principale artère de la Ville, desservant de nombreux édifices publics, ne possède plus des caractéristiques satisfaisantes pour écouler le trafic de véhicules et piétons de plus en plus dense qui emprunte cette voie.

La Municipalité de Saint-Denis a donc demandé au bureau DELTA INGENIERIE d'élaborer un projet qui comprend, dans un premier temps la réfection de la chaussée et des trottoirs entre la rue de la Compagnie et la rue Pasteur ainsi la mise en souterrain du réseau E.D.F. et la construction d'un réseau d'éclairage public.

Le coût de l'opération est estimé à 1 600 000 F y compris somme à valoir pour imprévus, révision des prix et honoraires.

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- subvention du FIR (tranche urbaine 1983)	400 000 F
- emprunt C.D.C.	1 200 000 F
	<u>1 600 000 F</u>

Je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier technique
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

Le Secrétaire lit l'avis des Commissions :

"Travaux Publics : La Commission souhaite que soit cependant étudié à l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville.

.Finances : Même avis."

EXPLICATIONS SUR PLAN

LE MAIRE - Les Commissions souhaitent que soit aménagée la place de l'Hôtel de Ville par la même occasion. Un plan de cet aménagement vous sera soumis ultérieurement.

M. Gilbert GERARD - Pour l'aménagement de cette place, il serait souhaitable qu'on réutilise les mêmes matériaux, ne pas faire disparaître les pierres de taille pour du béton. Il en est de même pour les trottoirs.

LE MAIRE - Les pierres actuelles sont en mauvais état.

M. ANNETTE - Le coût de l'opération ne figurait pas dans le rapport. Vous venez de nous donner le chiffre et nous aurions aimé le connaître plus tôt. C'est un montant par ailleurs très élevé.

LE MAIRE - Entrent dans ce montant les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs, la mise en souterrain du réseau EDF et la construction d'un réseau d'éclairage public.

M. FOURNEL - La rue de Paris a un corps de chaussée qui est très défectueux et il y a un gros travail de terrassement à faire.

M. ANNETTE - On nous demande d'approuver le dossier technique qui nous est présenté. De quoi s'agit-il ?

M. FOURNEL - Vous avez là un extrait.

LE MAIRE - Ce dossier a été examiné par les Commissions, il est également à votre disposition.

M. ANNETTE - Nous pensions qu'il allait nous être présenté puisque nous ne sommes pas dans les Commissions.

LE MAIRE - Il est difficile de remettre à tous les Conseillers un dossier technique !

M. FOURNEL - Le dossier technique se compose de deux sous-dossiers :
 . Le premier concernant les pièces écrites qui comportent l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières défissant le mode de règlement, les délais et la mise en oeuvre du matériaux...
 . Le second comprenant les plans. C'est un dossier volumineux.

M. Gilbert GERARD - Dans l'avenir, on pourrait peut-être changer la rédaction du rapport et indiquer : "d'approuver le dossier technique visible à tel endroit et dont quelques extraits vous sont présentés".

LE MAIRE - Vous savez très bien que ce genre de dossier se trouve à la DST ! Par ailleurs, je vous ai invité à venir exposer votre point de vue lors de la réunion des Commissions, personne ne s'est présenté !

M. ZITTE - Dans le cas d'appel infructueux, pouvons-nous consulter les propositions des différentes entreprises ?

LE MAIRE - Légalement, ce n'est pas possible.

M. ZITTE - On peut approuver n'importe quoi à ce moment-là !

LE MAIRE - Il y a une commission pour cela.

M. Jacques HOARAU - Je pense que c'est une bonne chose que de vouloir aménager et améliorer cette place.

LE MAIRE - Pour l'instant, il ne s'agit que d'aménager la rue de Paris. C'est une opération qui se fera par étapes pour ne pas gêner la circulation.

M. Jacques HOARAU - Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de lancer un concours pour l'aménagement de cette place ? Par ailleurs, M. FOURNEL a soulevé le problème de la circulation des véhicules et des piétons, la création d'un passage souterrain ne serait-il pas la solution ?

LE MAIRE - Le terrain n'est pas stable.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

le 3.11.1983